

Conseil d'administration Séance du 13 octobre 2020

Délibération n° 2020-34

Prolongation de la convention constitutive et de la participation de l'OFB au groupement d'intérêt public « Conservatoire d'espaces naturels » de Nouvelle-Calédonie

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-28 à L.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article L.131-30, relatif aux compétences du Directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 4 mai 2010 approuvant la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie » ;
- ▶ **Vu** la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie » en date du 28 février 2011 approuvée par arrêté du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie n° HC/DIRAG/08 du 28 février 2011 ;
- ▶ **Vu** le rapport du Directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

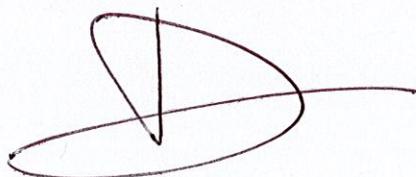
ARTICLE 1 :

D'approuver le principe d'une prolongation pour une durée limitée à deux ans de la convention constitutive du GIP « Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie ».

ARTICLE 2 :

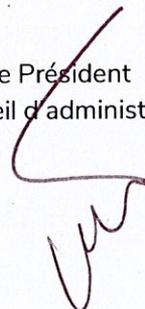
D'autoriser le directeur général de l'Office français de la biodiversité à négocier les termes et à signer l'avenant à la convention constitutive entérinant cette prolongation.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Pierre DUBREUIL

Le Président
du Conseil d'administration,



Thierry BURLLOT